

Nouvelles conférences gratuites en webdiffusion !

Afin de bien vous outiller en matière de copropriété divise et de comptabilité en fidéicommiss, trois conférences vous sont présentement offertes gratuitement en webdiffusion. Pour les voir, rendez-vous sur l'Inforoute notariale sous le menu [Formation / Formations en webdiffusion](#).

La pratique notariale au lendemain de l'entrée en vigueur des nouvelles dispositions législatives en copropriété divise (2 h 15)

La majorité des dispositions concernant la copropriété du projet de loi 16 * sont entrées en vigueur le 10 janvier 2020. Ce sont plusieurs dispositions du *Code civil du Québec* touchant la copropriété divise qui sont modifiées ou ajoutées. Le notaire conseille au quotidien le promoteur, les copropriétaires acheteurs et vendeurs, les créanciers ainsi que les syndicats de copropriété. Il doit maîtriser les changements introduits dans le Code civil ainsi que leurs dates d'entrée en vigueur, adapter la rédaction de ses actes, prodiguer des conseils à ses clients en recourant à des principes à jour, etc.

Les conférenciers, notaire et avocat exerçant en droit de la copropriété, présentent sous un angle pratique les principaux changements qui sont introduits dans la loi et abordent des questions concrètes qui concernent les notaires tant du point de vue de la rédaction des actes que du conseil juridique.

Cet atelier s'adresse autant aux praticiens qui exercent en droit de la copropriété de manière soutenue qu'à ceux qui souhaitent mettre à jour des connaissances de base et aux notaires administrateurs de syndicats ou copropriétaires.

** Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*



Christine Gagnon
Notaire émérite, docteure en droit
Gagnon Bujold, notaires



Yves Papineau
Avocat émérite, médiateur et arbitre
LJT Papineau INC.

Réforme du droit de la copropriété : les impacts sur vos déclarants (1 h)

L'Assemblée nationale a adopté la *Loi visant principalement l'encadrement des inspections en bâtiment et de la copropriété divise, le remplacement de la dénomination de la Régie du logement et l'amélioration de ses règles de fonctionnement et modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec et diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal*, laquelle apporte des modifications importantes au *Code civil du Québec* notamment en matière de copropriété divise.

Ces récentes modifications législatives ont un impact certain sur la vie des copropriétaires, mais également sur la pratique notariale. Les conférencières présentent les changements récents et plus particulièrement les adaptations devant être effectuées à la déclaration de copropriété afin qu'elle soit conforme aux nouvelles dispositions de la loi.



Catherine Béland
Notaire
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.



Sophie Croisetière
Notaire
Cain Lamarre, S.E.N.C.R.L.